Avis d'échéance
(ou indemnité d'occupation)
(Période du 01-06- au 30-06-)

Chambon-Feugerolles le :

3, rue Charles Baudelaire
42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
Tél : 04.77.40.55.77

SOLDE AU ..... :
144.10 Euros

n° locataire n°dossier

Responsable de secteur : suivant votre lieu de résidence - permanence lundi et vendredi 9h30/12h, mardi mercredi jeudi 13h/15h.

Détail de l'échéance du mois

Loyer logt.conventionnés	371.38
Electricité parties communes	2.05
Entretien des parties communes	35.04
Taxe d'enlèvement des ordures	12.41
Chauffage collectif	106.12
Equipement divers	1.17
Eau chaude individuelle	19.55
total échéance	547.72

(1) droit de bail
(2) T.V.A

A.P.L. - 403.62

TOTAL (à payer dès réception) **144.10 Euros**

OPAC DE L'ONDAINE

Locataire
Dossier
Logement
Entrée 01/01/200.
Sortie 31/12/200.

RELEVE INDIVIDUEL
DE REGULARISATION DES CHARGES
POUR L'ANNEE 2....

Les justificatifs de ces dépenses peuvent être consultés au siège de l'OPAC dans le mois qui suit la reception

DEPENSES		CRITERES DE REPARTITION		LOCATAIRE			
Nature	Montant	Base de répartition nature Total - Logement	Temps de présence	Période de régularisation du .... Au....	Charges	Provisions	Solde
Electricité des parties Communes	116,24	Surface Habitable 510 102	366j	01/01/.. 31/12/..	23,25	23,44	-0,19
Frais de personnel entretien	18 732,00	Surface Habitable 7975 162	366j	01/01/..31/12/..	380,51	389,92	-9,41
Eau froide parties communes	10,69	Surface Habitable 4825 102	366j	01/01/.. 31/12/0..	0,23	0,32	-0,09
Entretien compteurs communs	42,66	Surface Habitable 4825 102	366j	01/01/.. 31/12/..	0,9	0,96	-0,06
Consommables parties communes	341,60	Surface Habitable 4825 102	366j	01/01/.. 31/12/..	7,22	10,96	-3,74
Dératisation désinctisation (DD)	139,50	unité 73 1	366j	01/01/.. 31/12/..	1,91	2	-0,09
Taxe sur les ordures ménagères	666,00	Surface Habitable 510 102	366j	01/01/.. 31/12/..	133,2	124,76	8,44
Combustibles Chauffage collectif (P1)	164 452,17	Surface de chauffe 21 838,94 102	260j	01/01/..08/06/.. 23/09/.. 31/12/..	768,08	638,00	130,08
Entretien Chauffage collectif (P2)	73 244,70	Surface de chauffe 21 838,94 102	260j	01/01/.. 08/06/.. 23/09/.. 31/12/..	342,09	351,32	-9,23
Electricité chauffage collectif	13 305,73	Surface de chauffe 21 838,94 102	260j	01/01/.. 08/06/.. 23/09/.. 31/12/..	62,15	64,44	-2,29
Eau froide chauffage collectif	0,00	Surface de chauffe 21 838,94 102	260j	01/01/.. 08/06/.. 23/09/.. 31/12/..	0	31,2	-31,20
Entretien compteur chaudière	700,86	Surface de chauffe 21 838,94 102	260j	01/01/.. 08/06/ 23/09/.. 31/12/..	3,27	3,28	-0,01
Hors contrat chauffage collectif	0,00	Surface de chauffe 21 838,94 102	260j	01/01/.. 08/06/.. 23/09/.. 31/12/..	0	0,52	-0,52
Entretien antenne TV	321,25	unité 73 1	366j	01/01/.. 31/12/..	4,40	4,44	-0,04
Entretien des compteur individuels	635,47	compteur eau froide 73 1	366j	01/01/.. 31/12/..	8,71	9,16	-0,45
Eau chaude individuelle	205,20	Eau chaude individuelle 0 24	366j	01/01/.. 31/12/..	205,20	358,86	-153,66
Entretien compteur individuel (eau chaude sanitaire) 493 517	3 022,55	compteur eau chaude 305 1	366j	01/01/.. 31/12/..	9,91	10,68	-0,77
				TOTAUX	1 951,03	2 024,26	-73,23

Nous vous devons 73,23€ ce montant sera déduit de votre prochain avis d'échéance

---

En aucun cas ce document ne peut tenir lieu de quittance des sommes dues, sauf mention particulière.
Talon à détacher et à joindre à votre paiement. (ne pas plier, ni agrafer)

PAYER AU : TRESORIER PRINCIPAL
10, Place Jean Jaurès B.P.29
42501 Le Chambon Feugerolles
Tél : 04.77.61.91.66
Par Chèque bancaire ou postal : à l'ordre du Trésor Public
En espèces : à la caisse du Trésorier Principal
Par virement : à Trésor Public
Banque de France : 30001 00729 0000S050042 21

n° locataire :
echéance :
Réf.Logement :
total dû :

TALON DE PAIEMENT
OPAC DE L'ONDAINE

Dépenses
Nature : Nature de la charge à répartir
Montant : Somme à répartir sur l'ensemble des lots concernés

Critères de répartition
Total : Somme des bases de répartition (logement, allée, bâtiment, groupe) annuelle
Logement : base de répartition individuelle du logement (surface habitable, unité)
Jour/Coeff : nombre de jours d'occupation du logement par le locataire

Locataire
Charges : montant de la charge imputable à l'occupant après calcul de la répartition. (voir ci-après la formule de calcul)
Provisions : Total des acomptes versés par le locataire au cours de l'année de référence.
Solde : Différence entre les charges et les provisions pour une même nature de dépenses